

# DÉCISION

N°2015-06-03

## Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

## Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN.

#### Les autres membres du Bureau :

M. Patrick Charles.

#### Sont excusés:

## Les Vice-présidents :

- M. Jean-Marc LE RUDULIER, représenté par Mme Juliette ESPINOS,
- M. Olivier DELAPORTE,
- M. Jean- François PEUMERY.

#### Les autres membres du Bureau :

- M. Patrice PANNETIER,
- M. Arnaud HOURDIN.

Nombre de membres du Bureau : 18 Nombre de membres présents : 13

Objet : Convention de partenariat entre le Centre de Ressources & d'Innovation Mobilité Handicap (CEREMH), la ville de Versailles et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dans le cadre de l'appel à projets « Innovation en faveur de la mobilité durable ».

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 4 juin 2015,

Vu les articles L.1611-4, L.2121-29, L.2131-11 et L.2144-3 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 sur les associations ;

Vu la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap ;



Le Centre de Ressources & d'Innovation Mobilité Handicap (CEREMH) a pour but de créer un centre national de ressources consacré à la mobilité pour les personnes en situation de handicap ou en perte de mobilité.

Il développe ses actions selon 4 axes :

- Services aux personnes en situation de handicap,
- Information et formation,
- Recherche innovation,
- Développement économique.

Afin de répondre aux problématiques de mobilité des personnes à mobilité réduite du fait d'un handicap ou de l'âge, la Ville de Versailles, Versailles Grand Parc et le CEREHM souhaitent répondre ensemble à l'appel à projets de la Région Ile-de-France « Innovation en faveur de la mobilité réduite ».

Le projet est de proposer des services de mobilité adaptés à ce public ne pouvant acquérir du fait du coût, du stockage, des outils adaptés tels que le scooter à trois ou quatre roues, des vélos adaptés, des draisiennes pour adultes, voire des voitures adaptées, en location, à l'essai ou à l'achat. L'utilisation de ces nouveaux modes se fera avec accompagnement et formation selon le besoin de la personne.

Au-delà des personnes à mobilité réduite résidant à Versailles, ces services de mobilité seront proposés aux touristes venant sur le territoire de Versailles Grand Parc.

Ce projet permettra aux personnes à mobilité réduite de profiter d'une autonomie la plus large possible tout en veillant à garantir la fiabilité économique des acteurs s'engageant à nos côtés dans cette démarche.

Le budget prévisionnel du projet est de 348 110€, entièrement financé par le CEREMH et le Conseil Régional d'Île-de-France.

La réponse à l'appel à projets nécessite de délibérer et de conventionner avec le CEREMH et Versailles Grand Parc.

En conséquence, la présente délibération est soumise à votre adoption :

# **DÉCIDE:**

- 1) de demander une subvention au Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre de l'appel à projets « innovation en faveur de la mobilité durable »;
- 2) de répondre à l'appel à projets ;
- 3) d'accepter les termes de la convention tripartite Ville de Versailles/ Centre de Ressources & d'Innovation Mobilité Handicap (CEREMH)/Versailles Grand Parc ;
- 4) d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention tripartite.



M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux, Le 4 juin 2015.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le :

B JUIN 2015

de l'affichage le : 1 1 JUIN 2015

retiré de l'affichage le :

1 3 JUIL. 2015

Pour le Président et par délégation,

**Olivier BERTHELOT** Gran Directeur Général des Services